



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 104655

Texte de la question

Devant l'affluence d'immigrés africains illégaux arrivant par la mer sur les îles et les côtes italiennes et espagnoles, il apparaît que les moyens mis à la disposition des États concernés par l'Agence pour la coordination des frontières extérieures de l'Union européenne (Frontex), notamment en ce qui concerne les patrouilles le long des côtes africaines d'où partent les immigrants, ne sont pas suffisants. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quelle est son appréciation de la situation et quelles sont les démarches qu'il envisage d'entreprendre en direction de l'Union européenne pour obtenir qu'elle consacre à la vigilance nécessaire dans l'intérêt général des Européens et des Africains face à ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104655

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9747